



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 26	DCM 2022-72 Date de la convocation : mardi 11 octobre 2022
--	--

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept Octobre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. J.F. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert, RUST Albert, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie, HARDEMAN Ghislaine **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, BLOND Laurent, TESSIER Sandra, MALDONADO Nicolas, MASSONNET Christian, SCHMITT Jérôme, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, ARTERO Sandrine, BOUCHAMI Muriel, CLAVERIE Marina **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

MAILLE Dany par HARDEMAN Guislaine
ANGLES Thierry par CLAVERIE Marina
CHOMEL Chantal par EVOUNA Graziella

Absents excusés : DENJEAN Lucie, VALETTE Martine, RAPINI Denise

BP 2022 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Il est rappelé que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives.

Il s'agit de modifications portant sur des ajustements nécessaires à l'accomplissement des besoins budgétaires.

Il s'agit de la première décision modificative de l'exercice 2022.

Cette décision modificative n° 1 du budget 2022 intervient pour :

- Ajuster les subventions exceptionnelles aux associations
- Ajuster le budget d'investissement aux besoins réels
- Ajuster le budget fonctionnement aux besoins réels et notamment au 012 (frais de personnel et augmentation du point d'indice ainsi qu'à la politique de réévaluation du régime indemnitaire et du régime forfaitaire réservé aux agents contractuels sur les structures ALSH)

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative de la manière suivante :



2022 - DM1 - FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
SERVICE	FONCT/CPTÉ	LIBELLE	MONTANT
ADMGENER	01-022	Dépenses imprévues	-65 900,00
SERVICES	020-64111	Rémunérations	30 000,00
CRECHE	64-611	Repas traiteurs (7x3000)	21 000,00
URBA	70-6574	Subventions façades (2 dossiers)	2 600,00
ASSOCIATIONS	025-6574	Subvention supplémentaire équitation stgo/San Jordi	1 300,00
ASSOCIATIONS	025-6574	Subvention Association Project Rescue Océan	500,00
ASSOCIATIONS	025-6574	Enveloppe	-500,00
ASSOCIATIONS	025-6574	Subvention supplémentaire Rugby (achat Poteaux)	11 000,00
		<i>SOUS TOTAL OPERATIONS REELLES</i>	0,00
		<i>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</i>	0,00
		TOTAL DES DEPENSES	0,00

2022 - DM1 - INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
SERVICE	FONCT/CPTÉ	LIBELLE	MONTANT
STSPORT	414-2128	Poteaux de rugby	-11 000,00
STATLAVAGE	823-2318	Travaux	12 200,00
STAUBAT	70-2188	Remplacement porte (cellule sanitaire terrain)	3 000,00
STAUBAT	70-2188	Remplacement interphone CCAS	663,00
ADMGENER	020-20422	FDC 2022	-4 863,00
		<i>SOUS TOTAL OPERATIONS REELLES</i>	0,00
		TOTAL DES DEPENSES	0,00

RECETTES			
SERVICE	FONCT/CPTÉ	LIBELLE	MONTANT
		<i>SOUS TOTAL OPERATIONS REELLES</i>	0,00
		<i>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</i>	
		TOTAL DES RECETTES	0,00

DI - RI	0,00
---------	-------------



REPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTE EGALITE FRATERNITE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
CANTON DE PIGNAN
MAIRIE DE SAINT GEORGES D'ORQUES

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le

SLO

ID : 034-213402597-20221017-DCM2022_72-DE

**L'Assemblée délibérante adopte à l'unanimité la décision modificative N° 1 du
BP 2022**

Transmis le :
Publié le

Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean-François AUDRIN.

